



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation du monde agricole

Question au Gouvernement n° 1571

Texte de la question

SITUATION DU MONDE AGRICOLE

Mme la présidente . La parole est à Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq . Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'agriculture. Nos agriculteurs produisent une alimentation parmi les plus sûres et les plus qualitatives du monde. Pourtant, nombre d'entre eux sont découragés par les normes qui s'empilent, par les critiques et les accusations parfois injustes auxquelles ils font face, par les nombreuses difficultés aussi. Nos agriculteurs ont besoin de soutien. Dans ce contexte, votre projet de loi apporte des réponses attendues.

M. Sébastien Peytavie . Par qui ?

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq . Le groupe Horizons & indépendants prendra toute sa part pour permettre son adoption. Mais les agriculteurs attendent également des actes rapides sur le terrain. Beaucoup de mesures déjà votées attendent encore leurs décrets d'application ou peinent à produire leurs effets. Nos agriculteurs ne peuvent plus attendre.

M. Sébastien Peytavie . Ça ne fait que dix ans que vous êtes au pouvoir ! Qu'avez-vous fait pendant dix ans ?

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq . Parmi leurs inquiétudes, figure aussi la question de la concurrence déloyale des produits d'importation. Je vous parle en connaissance de cause car, dans le Nord, la proximité avec la Belgique met bien en lumière ces distorsions de concurrence. Plus largement, dans nos rayons, nous retrouvons des produits importés qui ne respectent pas toujours les mêmes exigences sanitaires, environnementales ou de production que celles imposées à nos propres agriculteurs. Cette situation fragilise nos exploitations, décourage les vocations et menace notre souveraineté alimentaire. Quelles mesures entendez-vous prendre pour accélérer la publication des décrets attendus, faire avancer les mesures de simplification et mieux protéger nos agriculteurs face à la concurrence internationale ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire . Tout d'abord, je vous remercie pour le soutien annoncé à ce projet de loi, qui comporte beaucoup de mesures concrètes. En ce qui concerne les quatre lois agricoles votées en 2025, je me permets d'interpeller la présidente de l'Assemblée nationale : il n'y a pas que des arrêtés dans un texte de loi, il y a aussi des mesures.

M. Sébastien Peytavie . Qu'en dit Mme la présidente ?

Mme Annie Genevard, ministre . Je veux vous rassurer : plus de 50 % des mesures contenues dans ces textes ont déjà été adoptées en mai, nous atteindrons les 90 % en juin. Si l'on compare ces chiffres à ceux d'autres textes de loi, nous n'avons pas à rougir. Je voudrais donc que l'on close cette question, qui commence à devenir injuste. *(Mme Danièle Brulebois applaudit.)*

Sur le fond, non seulement le gouvernement ne conteste pas votre analyse mais il la partage. Des denrées alimentaires qui ne respectent pas les critères sanitaires imposés par l'Union européenne sont introduites dans notre pays. C'est une situation de concurrence déloyale, injuste, mais aussi préjudiciable à la santé humaine. C'est la raison pour laquelle, avec le premier ministre, nous avons décidé d'interdire sans délai l'importation de denrées comportant cinq substances prohibées par l'Union européenne. L'article 2 de la loi d'urgence agricole nous permettra de renouveler l'opération en prenant, dans un délai de deux mois, un arrêté d'interdiction d'importation qui restera en vigueur jusqu'à ce que l'Union valide la mesure.

Cependant, aucune interdiction n'a de sens sans contrôle. C'est pourquoi l'article 3 du projet de loi crée une brigade de contrôle qui sera opérationnelle avant la fin de l'année. Elle pourra opérer des contrôles aux frontières, mais également sur l'ensemble du territoire national, afin que cette question de concurrence déloyale soit traitée à sa juste mesure. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et HOR.)*

Mme la présidente . Votre interpellation me laisse perplexe. Il est dans le rôle du Parlement de s'assurer de la juste exécution de la loi dans les délais.

Mme Annie Genevard, ministre. Absolument !

Mme la présidente . C'est notre mission constitutionnelle, ne vous en déplaise. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC, EcoS et GDR.)*

M. Pierre Pribetich . Ça s'appelle la séparation des pouvoirs !

Mme Annie Genevard, ministre. Il n'y a pas que des arrêtés dans un texte de loi, il y a aussi des mesures.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1571

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2026